Image not found or type unknown

Droit de retractation du consommateur

Par **bobydoc72**, le **25/09/2015** à **22:13**

Bonjour,j'ai validé une commande par erreur(changement de carte grise pour déménagement)sur un site habilité par la préfecture n°19511 et agrémenté par le trésor public n°27423,ce site est "votre-carte-grise.com".J'ai immédiatement demande l'annulation de cette commande et le débit ma carte bancaire mais dans leurs conditions de vente il n'y à pas de droit à la rétractation(article L.121-20-2 du code de la consommation(1*)et l'article L.121-20-2(3*)Je pense que ces articles ne me concerné pas car me rendant compte de mon erreur je n'est pas fourni les pièces demandées après la validation de ma commande et de ce fait ce site était dans l'impossibilité d'honorer cette commande.De plus il existe une publicité mensongère car son slogan est "votre certificat directement chez vous en 8h ce qui est impossible.Ce site est frauduleux car j'ai payé 42,44€ alors que la préfecture demande 2,76€.Dans qu'elle mesure ce site est habilité par la préfecture et agrémenté par le trésor public?Il faut absolument faire supprimer ce site.Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés